

Objectifs

Les stagiaires seront capables de :

- Connaître le contexte réglementaire et normatif de la conduite en sécurité
- Connaître les notions élémentaires de la conduite en sécurité et des responsabilités liées
- Connaître les différents engins concernés et les règles générales d'utilisation
- Intégrer et approfondir les règles de conduite en sécurité
- Pratiquer la conduite en sécurité sur les catégories d'engins sélectionnées

Adaptation au public concerné : Programme de formation réglementé. La formation devra être suivie en totalité

TEXTES DE REFERENCE : Recommandation 482 de la CNAM

Organisation

Matériel pédagogique et technique :

Vidéo projection, documents techniques, engins de chantier, ...

Méthode et organisation :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées.
- Aire d'évolution.
- Utilisation d'un (ou de plusieurs) engin(s) de chantier(s) adapté(s) à l'enseignement de la catégorie de CACES®
- Organisation pratique par ateliers pédagogiques.

Durée de l'action

3 jours (21 heures) par groupe de mini 1 à maxi 6 personnes (la durée de la partie pratique peut varier en fonction des catégories d'engins concernées)

Unités de temps CACES® : Voir page 2.

Intervenants

Enseignants qualifiés BR CODE, disposant d'une expérience significative en formation d'adultes et en utilisation professionnelle des engins de chantier. Testeur appartenant à un organisme certifié testeur CACES® Engins de chantier. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Public visé

- Toute personne de plus de 18 ans n'ayant jamais obtenu un CACES® engin de chantier.
- Maîtrise de la langue française orale et écrite

Pré requis

- Permis B souhaité.
- Maîtrise de la langue française orale et écrite

NB : L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié.

Evaluation

Questionnaires à choix multiples (QCM) de 100 questions

Examen pratique selon le schéma :

- Prise de poste et mise en service,
- Conduite et circulation
- Travaux de base
- Opération de levage
- Chargement - déchargement
- Fin de poste et maintenance.

Sanction visée :

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les engins de chantier conforme à la recommandation R482 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).



Cette action est accessible
sous conditions aux personnes
en situation de handicap.

Merci de nous consulter



Programme

Théorie :

- Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Principaux types d'engins de chantier (catégories)
- Règles de circulation
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

Pratique :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opération d'entretien quotidien – Maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande (en option catégories A à G)
- Chargement – déchargement sur porte-engins (en option catégories B à F)

Moyens

Cette formation est soit réalisée dans les locaux de l'organisme de formation ou chez ses partenaires, soit dans les locaux de l'entreprise. Dans le cas d'une réalisation dans les locaux du client, les moyens mis à disposition sont :

Matériel standard :

Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour, Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin, Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains.

Matériel technique : Les moyens ci-dessous sont mis à la disposition du testeur soit par l'organisme de formation pour les tests se réalisant en inter, soit par le client pour les tests se déroulant dans son entreprise. Dans ce dernier cas, le client s'engage à transmettre au testeur :

- Notice d'instructions en français ;
- Rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations ;
- Examen d'adéquation ;
- Déclaration CE de conformité ou certificat de conformité.

Dans le cas où l'ensemble des matériels énoncés ne serait pas disponible, le testeur ne pourrait pas réaliser le test CACES®.

(Voir page suivante pour les équipements et matériels nécessaires aux tests)

EPI

Les salariés et le testeur doivent disposer des EPI nécessaires en fonction de l'engin utilisé et du site d'évaluation, et à minima : d'un casque de chantier, de chaussures de sécurité, de gants et d'un vêtement rétro-réfléchissant.

Unités de test (théorique et pratique)

Pour réaliser convenablement l'évaluation le testeur ne peut réaliser par journée de test, toutes familles et catégories confondues, plus de :

- 7 UT (unités de test) toutes épreuves cumulées ;
- dont au maximum 6 UT d'épreuves pratiques (y compris options éventuelles).

Epreuves théoriques (toutes catégories) : 1 UT

Epreuves pratiques

- Catégorie A : 1,5 UT
- Autres catégories : 1 UT
- Catégories G : 1,2 UT
- Options Porte-engins : 0,5 UT
- Options télécommande : 0,5 UT

Une unité de test (UT) représente 1 heure +/- 10 minutes.

Pour sa part, un salarié ne peut subir plus de 7 UT par journée, toutes épreuves cumulées, toutes familles et catégories confondues.

Moyens

CATEGORIE	ENGINS REPRESENTATIFS DE LA CATEGORIE	Surface d'évolution	Porte engin adapté aux engins	Zone chargement des matériaux	Zone déchargement des matériaux	Accessoires de levage	Unité de transport adaptée à l'engin (ou aux engins)	Charges simples masse ≥ 50% capacité nominale engin	Charges complexes masse ≥ 50% capacité nominale engin, centre gravité déporté	Charges longues masse ≥ 25% capacité nominale engin, ≥ 4m	Voie de chemin de fer ≥ 5 x longueur engin
Catégorie A	Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, avec godet rétro et équipée pour le levage de charges 5 t ≤ masse ≤ 6 t ET Moto-basculeurs sur pneumatiques 3 t ≤ masse ≤ 6 t Ou Chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques 5 t ≤ masse ≤ 6 t Ou Compacteurs à cylindre, sur pneumatiques ou mixte 3 t ≤ masse ≤ 6 t	225m2 mini (15x15)	X			X	X	X	X	X	
Catégorie B1	Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, avec godet rétro et équipée pour le levage de charges masse > 12 t	225m2 mini (longueur ≥ 5 x longueur de la pelle)	X si option	225m2 mini (15x15)	100m2 mini (10x10)	X	X	X	X	X	
Catégorie B2	Machines automotrices de sondage ou de forage, à conducteur porté ou accompagnant, équipées de mors de serrage masse > 2 t	225m2 mini (15x15)									
Catégorie B3	Pelles hydrauliques rail-route, avec godet rétro et équipée pour le levage de charges masse > 12 t	225m2 mini (longueur ≥ 5 x longueur de la pelle)	X si option	225m2 mini (15x15)	100m2 mini (10x10)						X
Catégorie C1	Chargeuses sur pneumatiques masse > 6 tonnes Ou Chargeuses-pelleuseuses sur pneumatiques masse > 6 tonnes	400 m2 minimum (longueur ≥ 5 x engin)	X si option	225m2 mini (15x15)	100m2 mini (10x10)	X	X	X	X	X	
Catégorie C2	Bouteurs à chenilles masse > 6 tonnes	625 m2 minimum (longueur ≥ 5 x longueur de l'engin)	X si option								
Catégorie C3	Niveleuses automotrices masse > 6 tonnes	625 m2 minimum (longueur ≥ 5 x longueur de l'engin)	X si option								
Catégorie D	Compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes masse > 6 tonnes	400 m2 minimum (longueur ≥ 5 x engin)	X si option								
Catégorie E	Tombereaux, rigides ou articulés masse > 6 tonnes	Circuit de longueur 500 m minimum	X si option	400m2 mini (20x20)	400m2 mini (20x20)		X				
Catégorie F	Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique, avec stabilisateurs, muni de bras de fourches + godet - Capacité ≥ 4 t - Portée ≥ 8 m - masse > 6 tonnes	400 m2 minimum (longueur ≥ 5 x longueur du chariot)	X si option	225m2 mini (15x15)	100m2 mini (10x10)		X	X 3x	X	X	
Catégorie G	Deux engins choisis parmi la liste des engins représentatifs des catégories B à F, un engin à chenilles ET un engin sur pneumatiques ou à cylindre(s)	625 m2 minimum	X								